

République française

Département de la Meuse

## COMMUNE DE AINCREVILLE

Séance du 21 novembre 2016

---

<b>Membres en exercice :</b> 6	Date de la convocation: 16/11/2016 <i>L'an deux mille seize et le vingt-et-un novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy RAVENEL</i>
<b>Présents : 6</b>	<b>Présents :</b> Guy RAVENEL, Christophe DUBAUX, Jean-Marie MAGISSON, Fabien MARTIN, Jérémie GARAND, Grégory GERARD
<b>Votants: 6</b>	
<b>Pour: 6</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Grégory GERARD

---

### Objet: BLASON DE LA COMMUNE - D\_2016\_04

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il serait possible de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason. Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles et être exempt de toutes fautes historiques, techniques et de goût.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent désormais de la souveraineté totale en matière d'armoiries. La délibération du Conseil municipal, qui en aura accepté la composition, est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description de ce blason, qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries.

De ce fait il a reçu une proposition de deux experts bénévoles, Messieurs Dominique Lacorde, historien et Robert Louis, héraldiste, qui ont composé, dessiné et mené à bien l'étude et la constitution des armoiries, dont la description et la motivation suivent :

- **Soutien de l'écu** :deux rameaux de robinier faux acacia tigés de tanné, feuillés de sinople et fleuris d'argent ;
- **A la Croix de guerre 1914 – 1918**appendue à son ruban sous l'écu et brochant sur la croisure.
- **Devise AINCREVILLE** en lettres d'or sur un listel de sinople au revers de gueules
- **De gueules**, chargé d'une croix ancrée, accostée de deux vergettes alésées nouées les trois d'or et en pointe d'une tiercefeuille d'argent ;

La croix ancrée est ici une ancre de mur (servant à éviter l'écartement de ceux-ci) elle évoque phonétiquement le toponyme AINCREVILLE (*Ainreville* vers 1648) ; selon Jean-François-Louis Jeantin, l'étymologie d'Ainreville pourrait être liée à l'apparence du finage, la croissance du terrain crétacé : *ain* > vue, apparence, *cre* >croître en élargissant. C'est sur le territoire d'Ainreville que la couche d'argile des terrains crétacés s'élargit puis s'enfonce sous les *Argonnes* dans le bassin de l'Aire.

RF Sous Préfecture de Verdun
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2016 055-215500042-20161121-D_2016_04-DE

Ce sont des meurtrières que représentent les vergettes alésées nouées pour rappeler le château-fort qui jadis barrait la vallée sur le passage de la voie antique de Reims à Trêves.

Le champ de gueules et la tiercefeuille sont ceux des armes de la ville d'Orléans(1). Ils représentent Saint Aignan le patron de la communauté chrétienne. Il était évêque d'Orléans ; par ses prières et le soutien qu'il réussit à obtenir du général romain Aetius, la ville assiégée fut libérée en mettant en déroute Attila et ses troupes.

L'or des meubles et le champ de gueules sont les émaux des armes de la famille de Condrehoven (*d'or à la fasce de gueules*) derniers seigneurs d'Ainville avant 1790. Cette famille était apparentée aux familles de Mouzay, de Salse de Milly éteintes et à celles de Pouilly-Prouilly à la tête de la baronnie de Dun située dans le Barrois mouvant avant d'appartenir au Clermontois.

Les rameaux de robinier faux acacia, appelé généralement acacia, soulignent l'existence de la maison du miel et des abeilles de Val dunois située dans le village.

La croix de guerre 1914/1918 a été décernée à Ainville avec la citation suivante à l'ordre de l'armée : *a été l'objet de nombreux bombardements par canons et par avions qui l'on en partie détruite. A toujours montré dans les épreuves une superbe vaillance et une patriotique fermeté.*

(1)Blason de la ville d'Orléans : " *de gueules à trois tiercefeuilles d'argent, au chef d'azur à trois fleurs-de-lys d'or*".

Considérant la présentation du blason,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet proposé par Messieurs Dominique LACORDE et Robert LOUIS et adopte le blason ainsi constitué.

Fait et clos en séance et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire

RF Sous Préfecture de Verdun
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2016 055-215500042-20161121-D_2016_04-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Sous Préfecture de Verdun
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2016 055-215500042-20161121-D_2016_04-DE